

20190603_DL_14

OBJET :
Opération 100% FTTH –
ajustement du plan de
financement

Date de convocation :
24 mai 2019

Date de séance:
3 juin 2019

Date d'affichage :
17 juin 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 18

Membres votants : 27

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Gérard CARON, Philippe COCQ, Isabelle DE WAZIERS, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Yannick DESSAINT, François DURIEUX, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART et Jean-Claude PRADEILHES.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Ernest CANDELA à Claude DEFLESSELLE
Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE
Stéphane DECAYEUX à Patricia POUPART
James HECQUET à Philippe COCQ
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN
Marie-Christine MAILLART à Jean-Marie BLONDELLE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
François ROUILLARD à Emile FOIREST
Annie VERRIER à Philippe VARLET

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1425-2;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu la délibération n°5 du 20 mars 2017 portant révision du SDTAN de la Somme et définissant la 2^e phase de déploiement FTTH ;
- Vu la délibération n°6 du 30 novembre 2017 décidant de fixer à 2024 l'horizon de réalisation de la couverture à 100 % du territoire et de la population de la Somme par le FTTH ;
- Vu la délibération n°11 du 11 juin 2018 relatif au plan de financement global de la 2^e phase de déploiement FTTH dans la Somme ;
- Vu le règlement financier adopté par délibération n°12 du Comité syndical du 11 juin 2018 ;

Considérant la nécessité de corriger la présente délibération en rapport avec le contenu des dossiers de financement ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le plan de financement du programme d'aménagement numérique 2019-2024 de Somme Numérique est approuvé pour un montant estimatif global de 166,92 M€, détaillé comme suit :

FSN	37,20	22%
FEDER	3,72	2%
Régions	7,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	23,42	14%
Emprunt	89,58	54%
Total	166,92	100%

ARTICLE 2 : Sur le périmètre du département de la Somme, le programme concerne la création de 147 006 prises FTTH (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 162,54 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	36,20	22%
FEDER	3,72	2%
Région Hauts de France	6,00	4%
Département de la Somme	6,00	4%
EPCI	22,56	14%
Emprunt	88,06	54%
Total	162,54	100%

ARTICLE 3 : Sur le périmètre du département de Seine-Maritime, correspondant aux 7 dernières communes ayant adhéré à la communauté de communes des Villes Sœurs, le programme concerne la création de 3593 prises (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 4,38 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	1,00	23%
Région Normandie	1,00	23%
EPCI	0,86	20%
Emprunt	1,52	35%
Total	4,38	100%

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est autorisé à déposer les demandes de financement correspondantes.

ARTICLE 5 : L'article 3 du règlement financier portant sur l'adoption du plan de financement du programme est mis à jour pour tenir compte du plan de financement adopté à l'article 2 de la présente délibération. La version du règlement financier ainsi modifié est jointe à la présente délibération.

ARTICLE 6 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.